



MAIRIE

DÉCISION DU MAIRE

DM2025-01-003

MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE
N° 2025.01.001.S.00

- **VU** l'article R2122-8 du Code de la commande publique,
- **VU** la délibération du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **CONSIDERANT** la compétence exercée par la commune en matière d'eau et d'assainissement,
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / conduite d'opération pour la réalisation de l'opération de travaux programmée en 2025 sur la Route des Essertets ;
- **CONSIDERANT** l'estimation du besoin évaluée à un montant inférieur à 40 000,00 € HT
- **VU** la proposition de services remise par la société TERACTION,

Le Maire décide :

Article 1 :

- Le marché public de prestations de conduite d'opération dans le cadre des travaux de la Route des Essertets est attribué à TERACTION à Annecy (74) ;

Article 2 :

- Il est passé sous la forme d'un marché à prix unitaires figurant au contrat, pour une durée qui suit le déroulé de l'opération de travaux ;

Article 3 :

Le Maire rendra compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Praz-sur-Arly, le 16 janvier 2025

Le Maire

Yann JACCAZ

